
AU RECENSEMENT, 2,3% DE DOUBLES COMPTES, D'APRÈS L'ÉCHANTILLON DÉMOGRAPHIQUE PERMANENT

Laurent TOULEMON(*), Sébastien DURIER(**), Benjamin MARTEAU(*)

(*) Ined

(**) Insee, Direction des Statistiques Démographiques et Sociales

toulemon@ined.fr

sebastien.durier@insee.fr

benjamin.marteau@ined.fr

Mots-clés : enquêtes annuelles de recensement – précision – doubles comptes – Échantillon démographique permanent

Résumé

Depuis 2004, le recensement a lieu par enquêtes annuelles. Cela a probablement conduit à une baisse des omissions, grâce à la professionnalisation des équipes en charge du recensement, devenu une opération quasi-continue, et à l'utilisation du répertoire informatisé des logements. Le nombre d'individus en double compte a, par contre, probablement augmenté. Sont en double compte potentiel les personnes qui vivent habituellement dans deux logements et sont susceptibles d'être recensées dans leurs deux logements. Si elles suivent les règles de collecte du recensement, elles ne sont recensées que dans un seul logement, et leur probabilité d'apparition dans une enquête annuelle est la même que celle des autres habitants ; si elles ne les suivent pas, elles donnent lieu à double compte : leur probabilité d'apparition dans les fichiers est double. Les données du recensement rénové alimentent l'Échantillon démographique permanent (EDP) sans être apurées. Il en résulte que, depuis 2004, une personne recensée deux fois la même année, dans deux logements différents, renvoie deux « échos » et est présente deux fois dans l'EDP (bulletin double). En estimant la probabilité de bulletin double en cas de double compte, nous proposons une première estimation des doubles comptes au recensement, de 1,3%.

Cette estimation est fondée sur plus de 7 000 bulletins doubles et les variations aléatoires sont très faibles, l'intervalle de confiance étant de [1,24 ; 1,32] autour de l'estimation de 1,28%. Mais deux facteurs limitent cette précision en pratique. Premièrement, certains « doubles » peuvent correspondre à deux personnes différentes. Une estimation pessimiste conduit à 20% de « faux doubles », ramenant la proportion à 1% ; inversement certains doubles ne sont peut-être pas appariés. L'autre facteur d'imprécision vient du fait que la méthode est basée sur l'observation des personnes en double compte dont les deux logements appartiennent au même groupe de rotation et sont donc recensés la même année. Mais rien ne garantit que la probabilité d'être en double-compte soit la même lorsque les deux logements d'un individu sont dans des groupes de rotation différents. Les personnes recensées une année donnée dans un de leurs logements, mais dont l'autre logement n'est pas recensé cette année-là, n'ont aucune raison de se savoir en double compte : pour elles le double compte est invisible.

À partir de 2011, une question sur la résidence un an auparavant a été introduite dans le recensement, en remplacement d'une question sur la résidence 5 ans auparavant. En se limitant aux personnes recensées dans un logement une année t et dans un autre logement l'année $t+1$, et déclarant en $t+1$ résider dans le logement depuis plus d'un an, on peut calculer une autre estimation des doubles comptes l'année t , de l'ordre de 2,4% pour ceux dont les deux logements ne figurent pas

dans la même vague annuelle. Finalement, en supposant que la probabilité d'inclusion à tort d'un logement l'année t est de 2,4% pour toutes les personnes dont un seul de leurs deux logements est sélectionné dans l'enquête annuelle de recensement une année donnée, nous estimons à 2,3% la proportion des doubles comptes au recensement.

Certains de ces doubles comptes concernent des personnes recensées à tort dans un logement où elles vivent seules, ce qui conduit à une légère surestimation du nombre de résidences principales : l'impact sur l'estimation de population totale pourrait donc être un peu plus faible si le RIL ne contient aucun ménage considéré à tort comme une résidence principale. Même si un bilan statistique de la qualité de la collecte du recensement nécessiterait d'estimer également les omissions, nous proposons pour la première fois, depuis le passage à des enquêtes annuelles, une estimation de la proportion de personnes comptées deux fois au recensement. L'EDP permet également de décrire les situations familiales et professionnelles de ces habitants, dans leurs deux logements.